Page

Couvent franciscain obs. St-Michel de Suseni / Felfalu

Auteur principal

de CEVINS Marie-Madeleine

Rédaction

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

Numéro (Cartes)

275

Géoréférencement

POINT (24.732704 46.814133)

Ordre

OFM Obs

Province mendiante en 1500

Hongrie

Provinces mendiantes entre 1220 et 1550

Province mendiante entre 1250 et 1500

Province mendiante

Hongrie

Custodie

Transylvanie

Pays entre 1220 et 1550

Pays entre 1250 et 1500

Pays entre 1250 et 1550

Royaume de Hongrie

Pays actuel

Roumanie

Localité actuelle

Suseni

Localité en hongrois

Felfalu, Marosfelfalu

Localité en latin médiéval

Felfalw, Felfalva

Type de localité

Village

Présence d'un autre couvent mendiant

Non

Sociographie de la localité

Paysan(s)

Début d'intervalle année de fondation

1427

Fin d'intervalle année de fondation

1431

Début d'intervalle année de fermeture

1538

Fin d'intervalle année de fermeture

1542

Précisions dates de fondation et de fermeture

Fondation en deux temps, d'après l'autorisation délivrée par le pape Martin V puis Eugène IV en 1427 et 1431 (voir Cadre de vie, Église).

Sociographie du fondateur

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Taille

- 1431 : encore très peu de frères puisque le pape demande au vicaire de Bosnie de transférer des frères dans ce couvent
- 1509 : moins de 12 frères (couvent désigné comme *locus* dans les listes de la province)

- 1535 : 21 frères, dont 7 prêtres, 4 novices et 10 frères lais

Résumé

1427-1431 Fondation (en deux temps) du couvent Saint-Michel par le seigneur du lieu, Jean, fils du baron "Désiré" de Lósonc (*Johannes, filius Desew de Losoncz* , en hongrois *Deszőfi*) avec l'autorisation du pape Martin V (délivrée le 13 décembre 1427 et confirmée par Eugène IV en 1431) et en lui attribuant la fonction de convertir les orthodoxes russes et roumains des environs

1431 (4 juin) À la demande du fondateur, le pape Eugène IV demande à l'évêque de Transylvanie d'inciter le vicaire de Bosnie à envoyer des frères (supplémentaires) dans ce couvent

1535 Mention d'une communauté de tertiaires féminines (béguines) rattachée à ce couvent, munie d'un confesseur, en activité jusqu'à 1540 environ

1535-1537 Dans le cadre de la réorganisation de la province salvatorienne de Hongrie, ce couvent est rattaché (pendant deux ans) à la custodie de Târgu Mureş puis est à nouveau intégrée à la custodie de Transylvanie

v. 1540 Les graves dommages subis par le couvent, de cause inconnue, contraignent les frères à quitter les lieux

1542 et 1544 Le nouveau patron, François Kendy / Kendi, demande à deux reprises aux dirigeants de la province le retour des frères dans ce couvent ; mais le projet de restauration échoue, sans doute parce que le patron ne respecte pas les engagements pris pour assurer la protection et la subsistance des frères.

2) Documentation connue sur le couvent

Bibliographie générale

KARÁCSONYI János, *Szent Ferencz rendjének története Magyarországon 1711-ig*, Budapest, 1922-1924, t. II, p. 47-49, 549

ROMHÁNYI Beatrix, *Kolostorok és társaskáptalanok a középkori Magyarországon,* Budapest, 2000, p. 25

Sources

Sources imprimées :

BUNYITAY Vincze, RAPAICS Rajmond, KARÁCSONYI János (éd.), *Monumenta ecclesiastica tempora innovatae in Hungaria religionis. Egyháztörténelmi emlékek a magyarországi hitujítás korából*, Budapest, t. I-V, 1902-1912, t. II,

- n° 159 p. 180 (= don fait par testament par Madeleine, veuve du lapicide Georges, de Cluj, 19 décembre 1531)
- p. 498 (= décision du chapitre de la province de ne pas faire revenir les frères en raison de la non réparation du couvent par la patronus, 1542)
- p. 503 (= accord entre le chapitre provincial réuni à Oradea et le *patronus* sur les conditions du retour des frères, 1544)

FERMENDŽIN Eusebius (éd.), *Acta Bosnae potissimum ecclesiastica cum insertis editorum documentorum regestis ab anno 925 usque ad annum 1752*, Zagreb, 1892, t. I, n° 699, p. 136 (= ordre donné par le pape Eugène IV au vicaire de Bosnie, par l'intermédiaire de l'évêque de Transylvanie, d'affecter des frères supplémentaires à ce couvent, 4 juin 1431)

4) Décideurs, agents et intermédiaires économiques

Patronus

Patronus

Identité du patron

Jean de Lósonc, fils de Désiré (Deszőfi)

Lignage

Losonc

Origine sociale et géo.

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Commentaire patronus

Fondateur du couvent.

Patronus

Identité du patron

François Kendy

Origine sociale et géo.

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Commentaire patronus

Mentionné comme *patronus* à partir de 1542, il demande alors une première fois le retour des frères dans le couvent, après les dégâts subis vers 1540. Mais François Kendy n'ayant pas restauré les bâtiments, les dirigeants de la province assemblés en chapitre en 1542 refusent de faire revenir les frères sur les lieux :

> Item locus de Felfalw totaliter destitutus et ruinatus, ex quo hunc fratres refici [sic] non possunt, eundem reassumere nequeunt, nisi prius hunc dominus Kendi, prout promittit, vel alius patronus eiusdem loci reparaverit.

< KARÁCSONYI, t. II, p. 48-49 ; BUNYITAY *et alii* (éd.), t. II, p. 498 (année 1542)

En 1544, François Kendy réitère sa demande, avec l'appui de l'influent baron Farkas (*Wolfgang*) Bethlen. Le chapitre provincial accepte alors de faire revenir les frères et y affecte un gardien, mais en posant plusieurs conditions au *patronus* :

- il devra expulser tous les Luthériens de la localité

- il devra affecter un intendant (*confrater*) chargé d'assurer la défense des frères et la collecte des aumônes, ceci en le mettant totalement à la disposition du couvent (voir Agents externes)

François Kendy s'engage par ailleurs à fournir aux frères des livraisons de vivres (voir Biens et revenus non fonciers).

Le matériau de construction des différentes pièces du couvent fait l'objet d'un compromis (voir Cadre de vie, bâtiments conventuels).

< KARÁCSONYI, t. II, p. 48-49 ; BUNYITAY *et alii* (éd.), t. II, p. 503 (année 1544)

Fonction attribuée au couvent

Conversion au catholicisme des populations "schismatiques"

Agents externes

Agent externe

Type d'agent externe

Confrater
Procurator

Date de mention

1544

Nombre

1

Mode de désignation

nommé par le patron

Sociographie agent

Paysan(s)

Attribution

défendre les intérêts du couvent et récolter les aumônes

Détail

L'accord conclu entre le patron du couvent, François Kendy, et le chapitre provincial de 1544 pose comme condition au retour des frères dans le couvent la nomination par celui-ci d'un intendant, désigné par lui parmi ses paysans et dégagé de toute autre charge pour le compte du patron, qui assumera deux tâches

- la défense des intérêts du couvent face à de possibles spoliateurs
- la collecte (ou gestion) des dons, aumônes et legs, et leur mise à disposition pour les besoins des frères.

  Preterea idem [patronus] deputet fratribus loci illius [Felfalw] **unum confratrem sive procuratorem** ex suis jobagionibus, qui per eum eximatur ab omni exaccione ordinaria et extraordinaria, aliisque quibuscunque servitiis et oneribus ipsi patrono debentibus ; secus aliquis curam fratrum non acceptat, nec fratres absque illo possunt demorare in loco, qui ex apostolico indultu **oblata et**

legata fratribus habet [sic] **dispensare ad eorum usum.**

< BUNYITAY *et alii* (éd.), t. II, p. 503 (année 1544)

6) Biens et revenus non fonciers du couvent

Biens et revenus non fonciers

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Approvisionnement régulier (en nature)

Date de mention

1471

Provenance de bien ou revenu non foncier

Don

Rapport de possession

Sans droit de *proprietas* sur l'étang dont proviennent ces poissons.

Revenus argent ou nature

poissons pêchés dans l'étang de Sîncraiu de Mureş (Marosszentkirályi)

Observations

En 1471, le noble transylvain André de Toldalag ordonne la livraison aux frères de ce couvent (comme à ceux d'au moins un autre couvent de la région) d'une partie des prises effectuées dans son étang de Sîncraiu de Mureş / Marosszentkirályi.

< KARÁCSONYI, t. II, p. 47, d'après un manuscrit anciennement dans les Archives du Musée National, fonds de la famille des comtes Bánffy

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Vente d'articles fabriqués

Date de mention

1535

Observations

D'après les listes inventaires de 1535, sur les 10 frères lais du couvent, il y avait un cordonnier, un potier, un charron.

< KARÁCSONYI, t. II, p. 48 (d'après un document mal référencé)

Mais rien n'indique qu'ils vendaient une partie au moins de leur production artisanale.

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Cheptel

Date de mention

1544

Provenance de bien ou revenu non foncier

Don

Observations

Devant le chapitre provincial de 1544 qui refusait jusqu'alors de faire revenir des frères dans ce couvent, le patron du couvent, François Kendy, s'engagea à remettre au couvent, à la fois pour la restauration des bâtiments et la subsistance des religieux (*ad illius loci refectionem et usum fratrum*) :

- 3 tonneaux de vin (*vasa vini III*)
- 32 mesures de froment (*cubulos tritici XXXII*)
- 4 boeufs à viande (*boves mactabiles IIII*)
- 6 vaches (*vaccas VI*)
- 32 moutons (*oves XXXII*)

outre d'autres bovins pour transporter le bois et les autres matériaux nécessaires à la reconstruction du couvent (*et ceteros boves pro conportandis lignis et aliis necessariis ad loci restaurationem*).

< BUNYITAY *et alii* (éd.), t. II, p. 503 (année 1544)

Mais rien ne fut réellement remis, manifestement, puisque le couvent ne reprit jamais vie.

8) Cadre de vie des frères : batiments et équipements

Eglises conventuelles

Eglise conventuelle

Origine (si reprise d'un établissement antérieur)

église ou chapelle dédiée à saint Michel (?)

Etat général

Aucun vestige.

La fondation semble avoir eu lieu en deux temps, d'après la supplique adressée à Martin V en 1427, qui parle de "confirmation" :

> Supplicatio nobilis Johannis filii Desew de Losoncz [...] de confirmatione fundationis et edificationis unius domus cumcum ecclesia sancti Michaelis archangeli in sua possessione Felfalu in iuxta oppidum Regen prope flumen Marus [...]pro usu fratrum ordinis Minorum de observantia facte.

L'église et le couvent se situaient peut-être à l'emplacement du cimetière actuel.

< http://www.kutyahon.de/erdelyi.templomok/marosfelfalu/ (dernière consultation le 16 août 2017)

Batiments conventuels

Batiment conventuel

Compléments plan

Dans le projet de retour des frères dans le couvent, détruit, en 1544, le matériau de construction des différentes pièces du couvent fait l'objet d'un compromis entre le *patronus*, François Kendy, et le chapitre provincial assemblé. Celui-ci accepte qu'il n'y ait pas de mur autour du couvent mais une simple haie ; les autres pièces (réfectoire, cellules, cuisine, cellier) seront en pierre.

Preterea idem [patronus] optat et wlt, quod locus non cingatur muro, sed duntaxat sepibus, alii [sic] officine, ut refectorium, celle, coquina, canapa fiant de lapidibus.

< KARÁCSONYI, t. II, p. 48-49 ; BUNYITAY *et alii* (éd.), t. II, p. 503 (année 1544)

9) Economie du salut

Testaments

Testament

Année

1531

Testateur

Madeleine, veuve du tailleur de pierre Georges (Kőfaragó)

Sociographie du testateur

Bourgeois urbain(s)

Legs

1 florin

Service spirituel attendu

Services pro anima

Détail

Dans son testament dressé le 19 décembre 1531, Madeleine, la veuve du tailleur de pierre (*Kőfaragó*) de Cluj / Kolozsvár nommé Georges, lègue à ce

couvent 1 florin – ce qui est la somme minimale léguée à un couvent dans son testament –, avec obligation pour les frères (de ce couvent comme des trois autres couvents énumérés dans ce paragraphe) de dire des messes "avec passion / Passion" :

> ad locum de Felffalw florenum I [...], ita quod omnes isti fratres dicant missas aliquas cum passione.

< BUNYITAY *et alii* (éd.), t. II, n° 159 p. 180